Publié le 03/07/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024 081

OBJET : Mise à jour de l'adhésion à la FNCCR et au réseau France Eau Publique

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin est adhérente à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

Dans le domaine de l'eau (production et distribution d'eau potable, assainissement des eaux usées, gestion de la ressource, gestion des eaux pluviales, GEMAPI), la FNCCR compte plus de 500 collectivités adhérentes dont la gestion du service public est assurée soit par des entreprises délégataires, soit en régie.

La FNCCR est reconnue comme interlocuteur au niveau national par les pouvoirs publics. Elle est notamment membre du comité national de l'eau et de nombreux groupes de travail à l'échelle nationale.

Son action porte essentiellement sur l'animation du réseau de ses adhérents en s'efforçant de répondre le mieux possible à leurs attentes et sur un travail permanent de représentation de ses adhérents auprès des instances nationales. Cela permet, d'une part, de faire entendre le point de vue des collectivités au moment de la rédaction des textes relatifs aux services d'eau et d'assainissement, et, d'autre part, d'avoir une connaissance précise de ces textes notamment les lois, les décrets, les arrêtés, les circulaires. La FNNCR participe souvent à leur élaboration.

L'extension de cette adhésion à tout le territoire communautaire a été réalisée en juin 2022 suite à l'accord du conseil communautaire.

La délibération a précisé le montant de la cotisation en 2022 qui était de 0,035€/habitant.

Or, la FNCCR a voté une augmentation fixant le montant à 0,038€/habitant à compter du 1^{er} janvier 2024. A titre informatif, le montant estimé de la cotisation pour l'année 2024 serait de 6942,68 €. Il était de 6 580,73 en 2023.

De plus, en décembre 2019, le conseil communautaire a validé l'adhésion à France Eau Publique qui est un réseau de collectivités et opérateurs publics (régies et SPL) réunis au sein de la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies).

Dans ce cadre, la FEP mobilise ses adhérents dans des groupes de travail thématiques animés par des experts : achats, gestion des abonnés, gestion patrimoniale, ressources humaines.

France Eau Publique permet en outre à ses adhérents de bénéficier de tarifs partenariaux notamment sur l'achat groupé de compteurs d'eau confié à l'UGAP.

Enfin, FEP porte la voix des collectivités et opérateurs publics auprès des pouvoirs publics et dans les instances de décision.

La délibération a précisé le montant de la cotisation en 2022 qui était de 0,018€/habitant. Or, la FNCCR a voté une augmentation du montant fixant à 0,019€/habitant à compter du 1er janvier 2024. A titre informatif, le montant estimé de la cotisation pour l'année 2024 serait de 3471.34 €. Il était de 3 290,36 € en 2023.

Aussi, le conseil est invité à valider les nouveaux prix unitaires applicables à compter de 2024 pour les 2 volets de l'adhésion.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 172 - Contre : 0 - Abstentions : 9) pour :

- **Valider** les prix unitaires de cotisation à la FNCCR à compter du 1^{er} janvier 2024 à 0,038€/habitant et au réseau France Eau Publique à 0.019€/habitant,
- **Dire** que, pour la cotisation FNCCR, la dépense sera imputée au budget annexe de l'assainissement collectif sur la ligne de crédit 13008 au compte 6281 et au budget annexe de l'eau sur la ligne de crédit 4713 au compte 62 81,
- **Dire** que, pour la cotisation réseau France Eau Publique, la dépense sera imputée au budget annexe de l'assainissement collectif sur la ligne de crédit 30 au compte 6281 et au budget annexe de l'eau sur la ligne de crédit 23 225 au compte 62 81,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Dire que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20240702-DEL2024_081-DE

27 JUIN 2024

Date d'envoi de la convocation : le 17/06/2024

Nombre de membres : 192 Nombre de présents :150 Nombre de votants :181 A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 27 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne. SYDONIE Aurélie suppléante de ASSELINE Yves. BARBÉ Stéphane. BAUDRY Jean-Marc, BELLIOT DELACOUR Nicole (Jusqu'à 20H10), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTONNE Pascal, BRIENS BRANTHOMME Nicole. Eric, BRISSET BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (Jusqu'à 19H33), CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMER Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GERVAISE Thierry, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GROULT André, GRUNEWALD GOURDIN Sédrick, Martine, GUILBERT GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HARDY René, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, GRATIEN Jacques suppléant de LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine (A partir de 20H30), LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédérik, LEROSSIGNOL Françoise, LESEIGNEUR LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Jacques, LETERRIER Richard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna (A partir de 18H48), PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie,

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, Spublice Odile, SCHMS-LOW

Gilles, SALLEY Philippe suppléant de SOINARD Philippe, SOU DE 1050-200067205-20240702-DEL2024_081-DE Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre (Jusqu'a 19h33), VANSTEELANT Gérard, VASSELIN Jean-Paul, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMIOT Florence à HEBERT Dominique, ANTOINE Joanna à LECHEVALIER Isabelle, BELLIOT DELACOUR Nicole à BRIENS Eric (A partir de 20H10), BERHAULT Bernard à ROUELLÉ Maurice. BERNARD Christian à BOUSSELMAME Noureddine. CASTELEIN Christèle à COQUELIN Jacques (A partir de 19H33), FRANCOISE Bruno à BROQUAIRE Guy, GANCEL Daniel à LEMONNIER Thierry, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, GENTILE Catherine à COUPÉ Stéphanie, GILLES Geneviève à LEQUERTIER Colette, HAMON-BARBÉ Françoise à MAGHE Jean-Michel, HERY Sophie à HEBERT Karine, LAMOTTE Jean-François à FIDELIN Benoît, LE POITTEVIN Lydie à AMBROIS Anne, LEFAIX-VERON Odile à DUVAL Karine. LEFEVRE Hubert à LEPOITTEVIN Sonia LEMOIGNE Sophie à HUREL Karine, LEONARD Christine à HOULLEGATTE Valérie (Jusqu'à 20H30), LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROUX Patrice à ASSELINE Etienne, MAHIER Manuela à DIGARD Antoine, MARGUERIE Jacques à GIOT Gilbert, PIQUOT Jean-Louis à VILLETTE Gilbert, ROUSSEAU François à MABIRE Edouard, SAGET Eddy à LE GUILLOU Alexandrina, SIMONIN Philippe à RONSIN Chantal, SOLIER Luc à GERVAISE Thierry, TARIN Sandrine à LEQUILBEC Frédérik, VARENNE Valérie à HULIN Bertrand, VASSAL Emmanuel à SOURISSE Claudine, VIGER Jacques à CAPELLE Jacques, VIVIER Nicolas à PECORARO Yvonne.

Absents/Excusés:

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, HAMEL Estelle, HAYÉ Laurent, JOUANNEAULT Tony, LE PETIT Philippe, LEJEUNE Pierre-François, LEPLEY Bruno, SIMON François.